



COMMUNE DE  
St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 4-2014 - Séance du 31 mars 2014 - Orale

Cabines téléphoniques SWISSCOM

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Par son courrier du 17 mars 2014, l'entreprise SWISSCOM, propriétaire des trois cabines téléphoniques de la localité, informait la Municipalité que l'installation sise au giratoire de La Chiésaz n'avait été utilisée que, je cite « ...environ 8 fois en 2013... », fin de citation. Dès lors, il a été proposé à l'Autorité de la supprimer.

Cette demande fait suite à une première missive, adressée en janvier 2011, qui demandait déjà la suppression, pour des raisons identiques. Cette proposition avait été refusée, respectant la demande du Conseil communal de la maintenir, après la fin des travaux de réfection du giratoire.

La Municipalité, bien qu'attentive au confort de ses citoyens, n'a pu qu'abonder dans le sens de cette suppression, au vu de la fréquentation de l'installation et la possibilité pour toute personne de se rendre sur la place de l'Eglise où se situe une autre installation, à un emplacement qui propose en outre des solutions de parcage plus nombreuses. Une seconde installation se trouve dans l'édicule public, à côté de l'ancienne laiterie de St-Légier (actuellement agence immobilière).

Je vous remercie de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay



Le Secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 31 mars 2014

M. le Syndic

Bureau du Conseil communal (si communication orale)